RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2020 – 530 DU 04 NOVEMBRE 2020 portant nomination au Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement;
- vu le décret n° 2019-521 du 27 novembre 2019 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts ;
- sur proposition du Ministre du Tourisme, de la Culture et des Arts,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 novembre 2020,

DÉCRÈTE

Article premier

Les personnes dont les noms suivent sont nommées au Ministère du Tourisme, de la Culture et des Arts dans les fonctions ci-après :

- Directeur de l'hôtel Tata Somba monsieur Fidel W. U. TEPA
- Directeur de la Bibliothèque nationale monsieur Koffi ATTEDE
- Directeur des Arts et du Livre monsieur Yaïwa Blaise TCHETCHAO
- Directeur du Développement touristique monsieur Yaya MORA BROUTANI.

Article 2

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 04 novembre 2020

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Romuald WADAGNI

Ministre du Tourisme, de la Culture et/des Arts,

Babalola Jean-Michel Hervé ABIMBOLA

 $\frac{\mathsf{AMPLIATIONS}}{\mathsf{JORB}\;1}: \mathsf{PR}\;6\;;\;\mathsf{AN}\;4\;;\;\mathsf{CS}\;2\;;\;\mathsf{CC}\;2\;;\;\mathsf{HAAC}\;2\;;\;\mathsf{MTCA}\;2\;;\;\mathsf{MEF}\;2\;;\;\mathsf{AUTRES}\;\mathsf{MINISTERES}\;22\;;\;\mathsf{SGG}\;4\;;\;\mathsf{INTERESSES}\;4\;;\;\mathsf{JORB}\;1.$